

POUR LA RESTAURATION, L'HÉBERGEMENT SCOLAIRES DES COLLÈGES PUBLICS ET LES TRANSPORTS SCOLAIRES DU PUY-DE-DÔME

Année scolaire 2021-2022 – Notice explicative (à conserver)

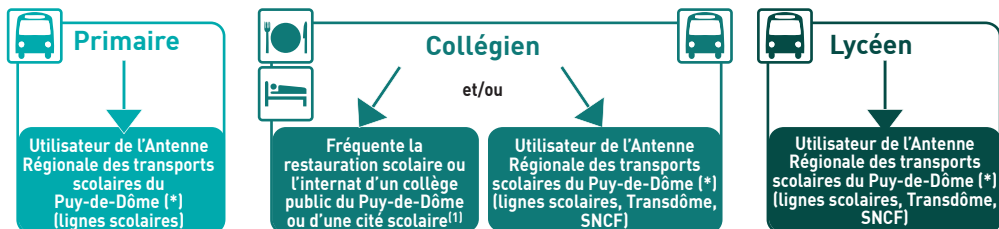
QU'EST-CE QUE LA TARIFICATION SOLIDAIRE ?

La politique de tarification solidaire est issue de la volonté du Conseil départemental d'appliquer un montant de contribution qui prenne en compte le niveau de ressources des familles, pour :

- le coût de la restauration scolaire pour tous les élèves demi-pensionnaires et internes des collèges publics du Puy-de-Dôme,
- le coût des transports scolaires empruntés par les scolaires demi-pensionnaires et externes du Puy-de-Dôme pour se rendre à l'école primaire, au collège et au lycée.

POURQUOI CE FORMULAIRE ET POUR QUI ?

L'envoi de ce formulaire permet de calculer les tarifs qui vous seront appliqués sur une tranche unique pour le coût du transport scolaire des élèves demi-pensionnaires se rendant à l'école primaire, au collège et au lycée et le coût de la restauration des collégiens demi-pensionnaires et internes.



* : Hors T2C, RLV Mobilités (Riom Limagne et Volcans), TUT (Thiers), Issoire (intramuros).

(1) : les cités scolaires concernées sont «Blaise-Pascal» et «Jeanne-d'Arc» à Clermont-Ferrand, «Montdory» à Thiers et «Murat» à Issoire.

INFOS PRATIQUES



Date limite : 19 juillet 2021



- 1 seul formulaire « tarification solidaire » par foyer (vivant sous le même toit ou à la même adresse),
- Inscrivez tous vos enfants sur ce formulaire,
- Ce formulaire ne vaut pas inscription ni aux transports scolaires ni à la restauration scolaire,
- un formulaire spécifique rouge « tarification solidaire A.S.R. » doit être rempli par les familles dont au moins un enfant est demi-pensionnaire et emprunte les services de la SNCF.



Inscrivez vous en ligne sur www.puy-de-dome.fr et simplifiez vos démarches

🔍 PUY-DE-DOME.FR

TARIFICATION SOLIDAIRE

ou

Envoyez le formulaire « tarification solidaire » accompagné de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 à l'adresse suivante :



Département du Puy-de-Dôme
Hôtel du Département
Guichet unique
24 Rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

APRÈS ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER, VOUS RECEVREZ UN COURRIER DE NOTIFICATION DE VOTRE TRANCHE TARIFAIRE. À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE.

VOTRE SITUATION

- Les familles en union libre ou en concubinage fourniront les 2 avis d'imposition sur les revenus.
- Pour les personnes séparées ou divorcées, 1 dossier par parent pour le même enfant.
- Joindre et agraffer au formulaire une copie intégrale recto/verso de votre (ou vos) avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.
- Si vous avez plusieurs enfants scolarisés, un seul formulaire suffit.
- Dater et signer le formulaire.

COMMENT CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL DÉPARTEMENTAL (QF) ?

Pour connaître le tarif qui vous sera appliqué, vous pouvez calculer votre quotient familial départemental (QF).

 Ce QF n'est pas le quotient familial CAF

Calcul de votre quotient familial (QF) : prendre votre Revenu Fiscal de Référence (ligne 25) indiqué sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 et le nombre de parts fiscales indiqué sur ce même avis :

$$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

N.B. : si vous disposez de 2 avis d'imposition pour votre foyer (familles en union libre ou en concubinage), le calcul est le même en additionnant les deux revenus fiscaux de référence et le nombre de parts fiscales des 2 déclarations.

COMBIEN COÛTERONT LA RESTAURATION, L'HÉBERGEMENT ET LES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

La tranche tarifaire est identique pour le coût de la restauration et des transports scolaires, valable pour toute la famille et pour toute l'année scolaire. Votre tranche tarifaire est issue du quotient familial départemental, calculé spécifiquement par le Conseil départemental.

Restauration scolaire et hébergement :

Tranches tarifaires pour la restauration scolaire et l'internat dans les collèges publics (*)

Tranche Quotient familial (QF)	1 De 0 à 300	2 De 301 à 550	3 De 551 à 800	4 De 801 à 900	5 De 901 à 1 000	6 De 1 001 à 1 250	7 De 1 251 à 1 700	8 Supérieur à 1 700
Tarif demi-pension	90 €/an	176 €/an	265 €/an	395 €/an	460 €/an	495 €/an	600 €/an	620 €/an
Tarif internat	240 €/an	480 €/an	715 €/an	970 €/an	1 155 €/an	1 320 €/an	1 525 €/an	1 700 €/an

(*) Cela concerne également la restauration des collégiens déjeunant dans les lycées «Blaise-Pascal» et «Jeanne-d'Arc» à Clermont-Fd, «Montdory» à Thiers et «Murat» à Issoire.

Les transports scolaires de l'Antenne régionale du Puy-de-Dôme :

La tarification solidaire s'applique à l'abonnement annuel demi-pensionnaire ou externe (hors étudiants et internes).

Tranches tarifaires pour les transports scolaires (**)

Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour toute inscription réalisée avant le 19 juillet 2021.

Tranche Quotient familial (QF)	1 De 0 à 300	2 De 301 à 550	3 De 551 à 800	4 De 801 à 900	5 De 901 à 1 000	6 De 1 001 à 1 250	7 De 1 251 à 1 700	8 Supérieur à 1 700
Tarif préférentiel	105 €/an	126 €/an	136 €/an	152 €/an	163 €/an	191 €/an	213 €/an	234 €/an
Plein tarif	135 €/an	156 €/an	166 €/an	182 €/an	193 €/an	221 €/an	243 €/an	264 €/an

(**) Tarifs pour les élèves scolarisés dans leur établissement de secteur (primaire et collège). Si l'élève fréquente un établissement hors secteur, les montants sont compris entre 237 € et 503 €/an.



Plus de renseignements :	Tarification Solidaire	Transports Scolaires
De juin à septembre 2021	Tél. 04 73 42 22 57	Tél. 04 73 42 22 44
D'octobre 2021 à mai 2022	Tél. 04 73 42 20 20	Tél. 04 73 31 84 00 (Région AURA)

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

- RESTAURATION ET HÉBERGEMENT SCOLAIRES DES COLLÈGES PUBLICS PUYDÔMOIS
- TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES ET EXTERNES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES, PUBLICS ET PRIVÉS



ATTENTION ! 1 dossier unique pour tous les enfants de la famille (pour les transports SNCF dossier spécifique à remplir)
MERCI DE RENVoyer CE FORMULAIRE À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT QUEL QUE SOIT VOTRE QUOTIENT FAMILIAL
Date limite de retour fixée au : 19 /07/2021 à l'adresse indiquée au verso
(au-delà de cette date, le tarif maximum vous sera appliqué).

Vu le Règlement des transports scolaires de l'Antenne régionale du Puy-de-Dôme,
Vu la délibération CP-2021-02 / 17-126-4869 de l'Antenne régionale du Puy-de-Dôme,
Vu les délibérations du Conseil départemental du Puy-de-Dôme N°2.02 du 24 juin 2014 et N° 0.49 du 21 avril 2015,
Vu la délibération du Conseil départemental du Puy-de-Dôme N° 2.7 du 18 février 2020,

Toutes les informations du formulaire sont obligatoires pour valider votre dossier sauf celles facultatives (téléphone, messagerie) ci-après signalées en (*)

PARENTS OU PERSONNES AYANT LA RESPONSABILITÉ DES ENFANTS

REPRÉSENTANT LÉGAL :

Madame Monsieur

Nom : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom : | | | | | | | | | | | | Né(e) le : | | | | | | | | | |

CONJOINT OU CONCUBIN SI CONCERNÉ (VIE COMMUNE SOUS LE MEME TOIT) :

Madame Monsieur

Nom : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom : | | | | | | | | | | | | Né(e) le : | | | | | | | | | |

Les informations facultatives en (*) ci-dessous sont à compléter si vous souhaitez activer la gestion dématérialisée de votre dossier et recevoir par messagerie nos courriers et notifications.

ADRESSE DU DOMICILE

N° ET NOM DE RUE :

LIEU-DIT :

BÂTIMENT : APPARTEMENT :

CODE POSTAL : | | | | | | COMMUNE :

TÉLÉPHONE* : PORTABLE* :

MAIL* : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

@ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



**CE FORMULAIRE NE VAUT PAS INSCRIPTION
NI AUX TRANSPORTS SCOLAIRES NI À LA RESTAURATION SCOLAIRE**

AFIN DE CONNAÎTRE VOS ENFANTS CONCERNÉS, VOUS VOUDREZ BIEN COMPLÉTER LE TABLEAU AU VERSO.



ENFANT(S) À CHARGE SCOLARISÉ(S) EN ÉCOLE PRIMAIRE, COLLÈGE, LYCÉE

ENFANT 1

Nom : _____
Prénom : _____ Né(e) le : _____
Établissement à la prochaine rentrée (septembre 2021) : _____
Commune : _____ Classe : _____
Garde alternée s'il y a lieu : non oui si oui, nom de l'autre représentant légal : _____

ENFANT 2

Nom : _____
Prénom : _____ Né(e) le : _____
Établissement à la prochaine rentrée (septembre 2021) : _____
Commune : _____ Classe : _____
Garde alternée s'il y a lieu : non oui si oui, nom de l'autre représentant légal : _____

ENFANT 3

Nom : _____
Prénom : _____ Né(e) le : _____
Établissement à la prochaine rentrée (septembre 2021) : _____
Commune : _____ Classe : _____
Garde alternée s'il y a lieu : non oui si oui, nom de l'autre représentant légal : _____

Au-delà de 3 enfants, veuillez renseigner toutes les informations nécessaires des autres enfants à charge sur papier libre.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER :

Veuillez cocher les cases concernées :

- J'ai complété toutes les informations du dossier Tarification solidaire,
{ Je joins mon (ou mes avis) **d'imposition 2021 sur les revenus 2020**,
ou
 Je ne joins pas d'avis d'imposition (l'ai bien noté que je serai sur la tranche maximale du QF et que le tarif le plus élevé s'appliquera).



Si votre dossier est incomplet, il ne sera pas validé. Un courrier (ou courriel) vous sera adressé pour réclamer les pièces manquantes avec renvoi, s'il y a lieu, de l'intégralité du dossier déposé.

Sanctions pénales en cas de fausses déclarations :

Article 441-6 du code pénal, lequel prévoit que : "Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu".

Les informations personnelles fournies au dossier font l'objet de traitements informatiques permettant le calcul automatisé de la tranche tarifaire, les études statistiques et l'envoi automatique du dossier de réinscription pour l'année suivante. Elles seront transmises au service des transports scolaires de l'Antenne Régionale du Puy-de-Dôme et conservées sur le temps de l'abonnement puis archivées 12 mois avant suppression. La tranche tarifaire applicable sera communiquée au collège public puydômois concerné pour le calcul de la participation familiale.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos informations, d'opposition au traitement auprès du service Guichet Unique du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 24 rue Saint-Esprit 63033 Clermont-Ferrand cedex 1. Pour réclamation vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (même adresse) ou à la CNIL, 3 Place de Fontenay, TSA 80715 - 75334 PARIS.

Fait à :

Le :

Signature(s) :

Représentant légal

Conjoint

A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE

Département du Puy-de-Dôme
Hôtel du Département
Guichet unique
24 Rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1